

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- 0032557

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1061 Société : RAM
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : LAJOURI Mohamed
 Date de naissance : 01.02.1949
 Adresse : Meme Adresse
 Tél. : 066640505 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 22/11/2022
 Nom et prénom du malade : LAJOURI Mohamed Age :
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie : csc ophtalmologique
 Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :
 Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019



مركز العيون بئر أنزران

CENTRE D'OPHTALMOLOGIE BIR ANZARANE

Dr. Houda KHLIFI ép. CHERRATE
Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Diplômée de l'Université de Paris VII
Ancienne interne des hôpitaux de Paris

الدكتورة هدى خليفى
اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
خريجة جامعة باريس VII
طبيبة داخلية سابقا بمستشفيات باريس

Casablanca le 22 / 11 / 22 : الدار البيضاء في

Dr. Houda KHLIFI

Je vous prie de faire une réévaluation
de mon prisme.

Dr. Houda KHLIFI ép. CHERRATE
ORTHOPHTE
1 angle Rue Kadi Bakou
24 - Casablanca - A. Mansour
Tél: 05 22 23 79 29

Cordialement

Dr. KHLIFI Houda
Ophtalmologue
INPE: 091168884
Tél: 05 22 23 79 29



BOUCHRA NAJI EL AMRI
ORTHOPTISTE
Diplôme de la faculté de médecine
De Montpellier FRANCE

ICE : 001934965000048

Casablanca le : 30/11/2022

Facture

POUR : LAJOUMI MOHAMED

DESIGNATION	MONTANT
Bilan orthoptique	300.00 DH (Trois cents dirhams)

BOUCHRA NAJI EL AMRI
ORTHOPTISTE
Angle Rue Kadi Bakkar
et Rd. Yacoub El Mansour
Tél. : 05 22 26 33 35

129, Rue Alkadi bakkar, Yakoub El Mansour. Casablanca Tél.: 0 522 26 33 35

Dominance Oculaire :

Loin et près : droitier, OD fixateur

Motilité Oculaire : OD



OG



Syndrome Alphabétique : RAS

Reflexe de convergence : Moyen

EXAMEN SENSORIEL :

Verre striés de Bagolini:

Loin: diplopie homonyme

Prés: Fusion ou DH

Test de Worth:

Loin: diplopie homonyme

Prés: Fusion ou DH

Verre rouge: (AC)

Loin : Fusion à son angle

Prés : Fusion de 0 à 6 BT

Vision Stéréoscopique : Positif

WIRT : HF'', ABC+, Pion 9/9 80''

Essai de prismes :

Arrive à fusionner de loin avec prime de 12D base temporale sur OD et de près fusion intermittente sans prismes, plus à l'aise avec prisme de 4 dioptries base temporales sur OD.

SYNOPTOPHORE :

SC AO = + 16 fusion à son angle

AC+ prisme AO = + 6 fusion à son angle

CONCLUSION :

Esotropie OD de loin A et SC et ésophorie-tropie de près, OD fixateur.

Acuité visuelle ODG à 8/10f R2 AC.

Motilité oculaire : la limitation du DED n'est plus visible.

Diplopie homonyme de loin et fusion ou DH de près aux tests sensoriels dans l'espace et fusion à son angle au synoptophore,

Atteinte du nerf VI de l'OD datant du mois de février 2022 qui a bien régressé.

Il ne porte pas de C.O de près et voit SC de près.

Je propose avec votre accord, comme l'angle de déviation est pareil de loin ; de maintenir la prismsation actuelle de loin, la prescription d'une C.O de près, je lui ferai un nouveau essai de prismes pour une éventuelle prismsation de près avec sa N.C.O.

Bien à vous

Dr. Kadi Bakkar
Angle de Kadi Bakkar
Tél : 05 22 26 31 81

BOUCHRA NAJI EL AMRI
ORTHOPTISTE
Rue Al Kadi Bakkar Casablanca
Tél. : 0522 26 33 35

Casablanca, le 30/11/2022

Pour le Docteur KHLIFI :

Cher Docteur,

Merci de m'avoir adressé Monsieur LAJOUMI MOHAMED âgé de 73 ans pour bilan orthoptique de contrôle et réévaluation de ses prismes.

Je note ce jour les éléments suivants :

HISTOIRE DE LA MALADIE

Date d'apparition : strabisme convergent OD constant de loin et intermittent de près.

Porte une correction prismatique depuis 8 mois. Je ne l'ai pas revu depuis début avril.

Intermittent ou constant : se plaint de diplopie horizontale depuis 20 jours

Antécédents familiaux : amétropie

Traitements déjà entrepris : C.O de loin + 2 prismes de 6D base temporale OD et OG.

ACUITE VISUELLE :

Verres prescrits:

OD : +0.25 (-1.00 ; 70)

Add +2.50

en essai de verres

OG : +0.25(-0.75 ; 86)

AC | **OD** 8/10 R2
| **OG** 8/10 R2

SC | **OD**
| **OG**

EXAMEN MOTEUR :

Inspection : Apparence d'orthotropie.

Attitude Vicieuse : RAS

Nystagmus : RAS

Déviation : aux reflets

Loin : ET 12-14

(AC)

Près : EET' 0 à 12

Loin : ET 14

(SC)

Près : ET 0 à 10

Aile de Maddox :

Loin : ET 14 à 18

(AC)

Près : EET' 6